

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Claude VERDIN

salarié de l'entreprise LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS INDUSTRIE et BATIMENT (LIP), a
suivi l'action :

Préparation à l'habilitation électrique NFC 18 510 BT-HT recyclage.

Le stagiaire a été évalué sur les options suivantes :

**H1V - BR - BC - BE Essai - B1 - H1 - HE Essai - B0 Exécutant Recyclage - H0V Exécutant
Recyclage**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 13/08/2026 au 14/08/2026, sur une durée totale de 14h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à 2B rue Jacques Lecoœur 62880 Vendin le Vieil
Le 14/08/2026

Cachet et signature



Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.